

## Le Régime politique des Anciens-Iroquois

Aristide Beaugrand-Champagne

Numéro 5, 1940

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078912ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078912ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaugrand-Champagne, A. (1940). Le Régime politique des Anciens-Iroquois. *Les Cahiers des Dix*, (5), 217–229. <https://doi.org/10.7202/1078912ar>

# **Le Régime politique des Anciens-Iroquois**

---

---

*Par* **ARISTIDE BEAUGRAND-CHAMPAGNE.**

---

Si le régime social des Anciens-Iroquois ne différait pas beaucoup de ceux des autres primitifs, leur régime politique ne ressemblait, par contre, à aucun de ceux que nous connaissons.

Ayant dépassé depuis longtemps au moment de leur découverte le stage nomadique des peuples qui les entouraient, les Anciens-Iroquois s'étaient élevés d'eux-mêmes à une forme de gouvernement à peu près parfaite pour leur genre de vie, et qui tenait le milieu entre l'oligarchie et la démocratie, avec tous les avantages, et sans les défauts, de l'une et de l'autre.

C'était bien, en effet, le gouvernement d'un petit nombre: d'une espèce d'aristocratie, constituée primitivement par le corps des sachems, et dans la suite par les sachems et par les chefs; mais cette classe — car c'en était une — ne possédait aucun bien territorial, et sa prérogative n'était pas transmissible: le fils ne pouvant, à cause de l'institution clanale, hériter de son père.

C'était bien aussi le gouvernement par les élus du peuple, puisque les sachems étaient choisis par les membres des différents clans de la nation, et que seule l'assemblée des clans pouvait les déposer. Si l'on ajoute à cette situation déjà curieuse, le fait que le nombre des sachems d'une nation avait été fixé dès le principe et ne pouvait varier, quelque importance que prît la nation; et que, quelque fut leur nombre, les sachems ne représentaient au Conseil-Général ou Grand-Conseil qu'une seule voix, celle de leur nation, on pourra se faire une idée de cette singulière forme de gouvernement, sans chef d'Etat, et où l'on prenait grand soin qu'il n'y en eût pas.

Les Anciens-Iroquois étaient venus en effet à cette forme de gouvernement, tout d'un coup semble-t-il, en tous cas, sans être pas-

és par la forme intermédiaire d'une royauté primitive, comme il arrive généralement quand les peuples abandonnent le régime de la tribu.

Était-ce par ignorance de la forme monarchique ou par crainte de perdre aux mains d'un seul un peu de cette liberté dont ils étaient si jaloux? Je pense que c'est pour cette dernière raison, puisque l'on sait que les Tsonnontouans (Senecas) refusèrent toujours d'élever Sagoyéwatha à la dignité de sachem, de crainte que son éloquence, et son intelligence hors de pair, ne vinssent à s'exercer au détriment de leur liberté, en permettant à l'autorité du sachem de s'ajouter aux dons naturels dont cet Iroquois était doué.

Morgan (dans *The League of the Iroquois*, où je trouve ce renseignement), ajoute que Thayendanega (Joseph Brant) ne dépassa jamais le rang de simple chef, bien que son habileté comme général aurait pu lui valoir la distinction de sachem, si les Agniers (Mohawks) n'avaient craint son ascendant sur leur nation.

Ces deux exemples suffisent à démontrer combien les Anciens-Iroquois redoutaient l'accaparement du pouvoir par quelque individu qui aurait possédé à un degré remarquable quelque une des qualités qui ont toujours si fortement impressionné les hommes: l'éloquence, la force musculaire et l'habileté.

Dans les civilisations où les vertus chrétiennes étaient inconnues, on ne pouvait espérer que la modération et la charité serviraient de frein à l'ambition: ces peuples étaient donc forcés par la prudence la plus élémentaire, à recourir aux mesures d'exclusion des fonctions publiques, ceux de leurs concitoyens dont ils redoutaient les moyens d'action.

C'est bien ainsi, du reste, que font les démocraties qui s'efforcent encore plus de niveler par en bas, qu'elles ne cherchent à hisser aux postes de commande, ceux que la Providence a marqués de son sceau.

Avant la formation de la Ligue, il est probable que les Anciens-Iroquois en étaient venus à un groupement par tribus, reconnaissant

un chef — rakowanen — personnage qui me paraît avoir tenu le rôle de cet « agouhana » d'Okéwaga qui reçut si bien Jacques Cartier en 1535, et dont la nation s'était séparée du corps principal des autres Iroquois, au moment peut-être de la formation de la Ligue, et avait par conséquent conservé le mode de gouvernement régissant autrefois tous les Anciens-Iroquois.

Soit antérieurement à l'établissement de la Ligue, soit à l'occasion de sa fondation, il vint à l'idée des chefs de ces tribus que l'unité de leurs nations serait bien mieux assurée si l'on distribuait dans chacune d'elles une portion de chaque clan qui composait à l'origine la tribu des Onnontagués (Onondagas) d'où la race semble être sortie.

Comme les Onnontagués étaient divisés en huit clans formant à l'origine deux phratries, l'une de cinq clans et l'autre de trois, on divisa chaque clan en cinq parties que l'on distribua dans chacune des nations afin que dans toutes il y eut un ferment de parenté qui empêcherait la discorde de s'introduire entre elles, et permettrait ainsi d'opposer aux ennemis qui les entouraient un bloc homogène capable de résistance effective.

De cette manière, l'homme du clan du Loup de la nation des Onnontagués se disait le frère de l'homme du clan du Loup de la nation des Agniers, non seulement parce que tous deux étaient du même clan, ce qui aurait été le cas pour tous les primitifs, mais parce que, en plus du lien clanal, il y avait entre eux comme un lien sanguin. C'est sur cette base que fut instituée la Ligue des Cinq-Nations.

Comme il n'y avait pas d'organisme central de gouvernement et que, apparemment, on n'en voulait pas, on institua le corps des sachems dont on convint qu'il y en aurait cinquante et jamais plus, qui formeraient le Grand-Conseil de la Ligue, et ne se réuniraient que sur la convocation de l'une des Nations.

On établit que les réunions du Conseil se tiendraient chez les Onnontagués parce que les plus anciens comme nation, et les mieux situés, puisqu'ils se trouvaient au centre des Nations.

Au moment de l'établissement de la Ligue les cinquante sachems

furent répartis de la façon suivante: les Agniers en reçurent neuf; les Onnéyouts neuf; les Onnontagués quatorze; les Goyogouins dix et les Tsnonnontouans huit.

Pourquoi cette distribution inégale, je n'ai pu jusqu'ici en trouver la raison; on comprendrait facilement que la vénération de tous les Iroquois pour les Onnontagués les eût poussés à accorder à cette nation un traitement de faveur, mais comme le nombre de sachems ne donnait aucun avantage à une nation sur les autres, il faut suspecter un autre mobile.

Les sachems étaient assistés d'un compagnon, élu et installé en dignité de la même façon que le sachem, et qui pouvait quelquefois hériter de sa charge. Ce compagnon devait aider le sachem de toute manière, et lui servir de messenger: dans le langage imagé des Indiens ces aides étaient appelés les « états » de la grande maison, terme symbolique par lequel ils désignaient la Confédération.

Les sachems et leurs aides pouvaient connaître de toutes les affaires civiles de leur nation, et rendre la justice; ils n'avaient aucune autorité personnelle pour les affaires politiques, ou de guerre et de paix, que celle qui leur était attribuée par le Grand-Conseil siégeant expressément en chaque circonstance.

La dignité de sachem n'était pas héréditaire dans la descendance du sachem, mais elle l'était dans sa tribu; c'est-à-dire qu'au décès d'un sachem d'une tribu des Agniers, il fallait chercher son successeur dans cette même tribu, mais non pas nécessairement dans sa famille.

Comme la nation des Onnontagués était la plus ancienne et qu'elle était située au centre des Nations, c'est au centre de son territoire que se trouvait la grande maison où brûlait sans cesse le tison qui servait à allumer le feu du Conseil, et le Grand Wampum sur lequel étaient représentés en perles enfilées sur des nerfs, les hiéroglyphes qui leur représentaient la Constitution, les traités et les lois qui les gouvernaient.

Le Grand-Conseil se réunissait une fois l'an, à l'automne, pour

« élever » un sachem en remplacement de celui qui était « tombé » (mort) dans l'année; pour prendre connaissance des affaires générales de la Ligue; pour dépêcher une ambassade ou pour en recevoir une; pour conclure la paix ou déclarer la guerre; pour prononcer la déchéance d'une nation ou pour accorder à quelque nation faible la protection de la Ligue.

Cette assemblée constitutionnelle, si l'on peut dire, était annoncée par le premier sachem des Onnontagués qui en avertissait simultanément les Onnéyouts à sa gauche et les Goyogouins à sa droite, lesquels en portaient l'avis aux Agniers et aux Tsonnontouans.

Ces assemblées du Grand-Conseil étaient l'occasion d'un déplacement considérable de population, hommes, femmes et enfants, qui trouvaient dans ces circonstances l'occasion de revoir des parents et des amis, et de se réjouir au spectacle des fêtes et des jeux qui s'y donnaient.

Ce déplacement ne se faisait pas sans façons toutefois: il fallait suivre un certain ordre fixé à l'avance, une sorte de protocole rigoureux qui ne souffrait pas d'exception.

Avant d'entrer en territoire étranger, la nation en marche s'arrêtait et envoyait des émissaires demander la permission de passer. Les émissaires eux-mêmes s'approchaient à environ une demie-lieue du premier village et là, devant un feu bien nourri, attendaient les envoyés de la nation venant à leur rencontre.

On se faisait les civilités d'usage, et les envoyés retournaient au village, où les sachems faisaient droit à la requête, ce que les mêmes envoyés retournaient annoncer aux pétitionnaires.

Mes lecteurs se souviendront de l'arrivée de Jacques Cartier à Okéwaga, et de sa rencontre protocolaire avec « l'agouhana » de l'endroit, à une demie-lieue de la ville, devant un grand feu, après quoi Cartier fut admis à visiter la ville.

Les Anciens-Iroquois étaient jaloux de leur liberté à l'extrême, et regardaient la violation de la moindre parcelle de leur territoire comme une offense que seule la mort pouvait laver.

L'assemblée du Conseil pouvait être convoquée en tout temps, pour n'importe quelle raison jugée suffisante par un sachem; dans ce cas, un messenger en avertissait la nation la plus proche qui, à son tour, transmettait le message à ses voisins et ainsi de suite jusqu'à la dernière.

Une fois assemblés, les sachems se plaçaient autour du feu, attisé de nouveau pour la circonstance: les nations mères d'un côté, telles les Agniers, les Onnontagués et les Tsonnontouans; et les nations filles de l'autre, telles les Onnéyouts et les Goyogouins, et plus tard les Tuscaroras quand ces derniers furent réintégrés dans le concert des Nations iroquoises.

Les assistants sachems se plaçaient derrière ceux qu'ils accompagnaient, et, si une assistance quelconque s'y trouvait, les chefs se plaçaient derrière les assistants des sachems, et le menu peuple derrière les chefs.

Lafitau se moque irrévérencieusement de ces assemblées en disant que « c'est une troupe de crasseux assis sur leur derrière, accroupis comme des singes, et ayant leurs genoux auprès de leurs oreilles, ou bien couchés différemment, le dos ou le ventre en l'air, qui tous, la pipe à la bouche traitent des affaires d'Etat avec autant de sang-froid et de gravité que le jonte d'Espagne, ou le Conseil des Sages à Venise. »

C'est d'une raillerie facile et assez surprenante même chez un homme pourtant fort sérieux. Comment voulait-il que ces Sauvages apportassent à leurs réunions un décorum et des artifices qui eussent détonné sur leurs habitudes, et que leur pauvreté ne leur permettait pas.

Ce qui importait, c'était une vue claire des problèmes à résoudre, et l'intelligence nécessaire à leur solution dans l'esprit de leurs lois, dans la sagesse des moyens et la prudence des décisions. Eussent-ils été assis sur de somptueux fauteuils, et foulant à leurs pieds de merveilleux tapis de haute laine, les sachems des Anciens-Iroquois n'auraient rien apporté dans leurs délibérations de plus qu'ils n'a-

vaient dans l'esprit et dans le coeur; leur maîtrise de la politique et leur habileté de capitaines de guerre n'en auraient pas non plus reçu plus d'appoint.

Au reste Lafitau lui-même est bien obligé d'admettre « Il n'y a guères que les Anciens qui assistent à ces Conseils et qui y aient voix délibérantes. Les chefs et les Agoianders auraient honte d'y ouvrir la bouche, s'ils ne joignaient à leur dignité le bénéfice de l'âge, et s'ils y assistent, c'est plutôt pour écouter et pour se former, que pour parler. Ceux-mêmes des chefs qui sont les plus accrédités, et par leur capacité, et par leur âge, défèrent tellement par respect à l'autorité du Sénat, qu'ils ne font qu'exposer par eux-mêmes, ou par des gens qui sont à eux, le sujet qui doit être mis en délibération; après quoi ils concluent toujours en disant, « pensez-y vous autres Anciens, vous êtes les maîtres: ordonnez. »

« La manière de délibérer se fait avec beaucoup d'attrempance et de maturité. Chacun des opinans reprend d'abord la proposition en peu de mots et étale toutes les raisons qui ont été alléguées pour et contre, par ceux qui ont opiné les premiers; il dit ensuite son sentiment particulier et finit par ces paroles: « Voilà ma pensée touchant le sujet de notre Conseil. » A quoi ceux de l'assemblée répondent *hoo*, ou bien *étho*: c'est-à-dire, voilà qui est bien. N'importe qu'il ait bien, ou mal dit. »

Je m'excuse de ces longues citations, mais rien ne démontre mieux que ce témoignage peu suspect, combien ces Sauvages étaient plus civilisés qu'on a voulu le dire, pour mieux excuser, peut-être, la spoliation de leurs territoires et l'aliénation de leur liberté.

Nos parlements pourraient s'inspirer de la modération qui présidait dans ces assemblées, et de l'objectivité de leurs délibérations où « il n'y a presque point de raison du pour et du contre qu'ils n'ayent vue et pesée; et quand ils veulent rendre compte de leur décision, ils la rendent si plausible qu'il est difficile de ne pas donner dans leur sens. »

Lafitau ajoute: « En général, on peut dire qu'ils sont plus pa-



tiens que nous pour examiner tous les tenans et tous les aboutissans d'une affaire; ils s'écoutent avec plus de tranquillité, quand ils parlent les uns les autres: ils ont plus de déférence et de politesse à l'égard de ceux qui ont avancé des sentimens opposés aux leurs, ne sachant ce que c'est que couper la parole à celui qui parle, encore moins disputer avec chaleur . . . aussi est-ce par une politique des plus raffinées qu'ils ont pris le dessus sur les autres Nations; qu'ils ont surmonté les plus belliqueuses après les avoir divisées; qu'ils se sont rendu formidables aux plus éloignées, et qu'ils se maintiennent aujourd'hui dans une neutralité tranquille entre les François et les Anglois, dont ils savent se faire craindre, et se faire rechercher. »

On aimerait, dans beaucoup de pays, se trouver dans cette situation. Quand on sait que les Anciens-Iroquois ne furent à aucun moment plus de 15,000 à 16,000 âmes tout compté, ce qui ne pouvait leur donner plus de 3,500 à 4,000 guerriers, alors que la population totale du continent nord-américain était d'environ 600,000 âmes, il faut convenir qu'ils devaient être bien bons politiques, et bien bons guerriers, pour avoir imposé leur hégémonie à des peuples quarante fois plus nombreux qu'eux.

Dans les assemblées du Conseil, surtout celles qui étaient publiques, le premier rôle était tenu par les orateurs, soit ceux qui l'étaient naturellement et avaient quelque proposition à faire valoir, soit ceux qui l'étaient par profession et que l'on chargeait d'exposer aux sachems les projets ou les pétitions pour lesquels on sollicitait leur appui.

Ces orateurs professionnels étaient versés dans les lois, les usages et les traditions des nations et portaient la parole aussi bien pour ceux de leur nation que pour n'importe qui de n'importe quelle nation.

L'orateur professionnel était assisté de deux espèces d'assesseurs chargés de lui rappeler ce qu'il avait à dire, ou pour lui rafraîchir la mémoire sur ce que l'on avait conclu.

Pendant son discours l'orateur demandait de temps en temps

à l'Assemblée s'il avait bien énoncé les choses de la manière dont on doit les entendre.

Une fois le discours fini un des sachems se levait et demandait à l'Assemblée *nio hen?* c'est-à-dire tout le monde est-il content? Cette question se posait par trois fois au nom de chaque nation et tous répondaient *nio*, oui.

Les femmes avaient leurs orateurs qui parlaient pour elles devant le Conseil; mais il leur arrivait de choisir des hommes qui parlaient alors comme s'ils eussent été des femmes et qui en « soutenait, dit Lafitau, le personnage. »

Les orateurs professionnels jouissaient d'une grande popularité, et ils acquiéraient beaucoup de crédit et d'autorité.

Le célèbre Garakontié n'était qu'un orateur de la nation des Onnontagués, mais son autorité était si grande qu'il maniait presque à sa guise les Cinq-Nations.

Sagoyéwatha n'était, lui non plus, rien autre qu'un orateur des Tsonnontouans, et son ascendant était tel qu'on ne voulut jamais l'élever à la dignité de sachem.

Outréouati, surnommé par les Français la Grand'Gueule, n'était lui aussi qu'un simple orateur de la nation des Onnontagués; ce fut lui qui représenta les Cinq-Nations à la conférence où le gouverneur de la Barre, après la faillite lamentable de son expédition, voulait imposer aux Iroquois une paix que ces derniers trouvaient ignominieuse.

La Grand'Gueule, dans un discours plein de feu et de dignité à la fois, répondit que les Cinq-Nations feraient le commerce avec qui bon leur semblerait, et qu'ils continueraient à traiter en ennemis ceux des trafiquants français qui fournissaient des armes et des munitions aux Miamis, aux Illinois et aux Shawnis, pour leur permettre de faire la guerre aux Iroquois.

C'est, sans doute, à cause de son éloquence que Outréouati fut choisi pour diriger l'ambassade, et non pas comme capitaine de guerre, comme les Français l'ont cru dans le temps.

Il n'est guère de peuples qui n'aient été sensibles aux effets de l'éloquence, et beaucoup d'esprits médiocres n'ont dû qu'à cette qualité d'avoir pu s'élever à certains postes: les Iroquois connaissaient bien l'emprise de l'éloquence et aussi la redoutaient-ils plus que toute autre chose capable de pousser un homme à s'en servir comme d'un tremplin pour se hisser au pouvoir, ou pour pousser ses admirateurs à des mouvements qu'ils n'auraient pas entrepris d'eux-mêmes.

Pendant que le Conseil s'assemblait et que chacun prenait la place qui lui était assignée, on préparait le calumet qui était le signe extérieur le plus important de toute la cérémonie.

Il faut en effet distinguer entre les pipes ou calumets ordinaires, dont les Indiens se servaient à tout moment du jour comme nous faisons nous-mêmes, et les grands calumets du Conseil qui ne servaient que dans les réunions.

C'étaient des pipes assez curieusement taillées dans un bloc de diorite par exemple, ou de calcédoine, ou de cornaline, et parfois faites de simple terre-cuite, et dont le tuyau ou manche était fait d'un roseau que l'on ornait de plumes colorées diversement, selon la nation, et aussi selon les circonstances dans lesquelles le calumet devait servir.

Calumets de guerre, de paix, d'ambassades, de commerce et d'échanges, de traités, je ne veux pas entrer ici dans la description détaillée de ces objets extrêmement importants de la vie des Anciens-Iroquois; ils n'étaient rien moins que des autels de sacrifice et avaient pour tous les Indiens un caractère sacré: ils feront le sujet d'une étude particulière.

C'était par la présentation du calumet, que devaient toucher tous ceux qui avaient à délibérer, que commençaient les réunions; c'était en fumant à tour de rôle que les sachems confirmaient les décisions que l'on venait de prendre; c'était de la même manière que les ambassadeurs concluaient la paix et engageaient les Nations.

Toucher le calumet et fumer étaient les plus surs garants de la

bonne foi; la promesse solennelle de garder les engagements contractés, qui devenaient ainsi sacrés et inviolables.

Les Indiens avaient un tel respect de ces engagements, que l'on ne connaît pas d'occasions où ils les aient violés ouvertement.

Le calumet présenté au principal sachem passait ensuite de l'un à l'autre selon un ordre de préséance dont on était fort jaloux, et qui donna lieu souvent à des démêlés.

Quand tout était entendu et que l'on avait déclaré l'assemblée terminée, on se préparait à un festin qui réunissait tous les orateurs et les aides qui avaient pris quelque part à la réunion.

Le festin terminé, toute l'assistance se livrait à des réjouissances comme des danses et des jeux de toutes sortes, auxquelles les femmes prenaient part après s'être abstenues de paraître dans l'enceinte de l'assemblée si elles n'y avaient elles-mêmes quelques propositions à faire entendre.

Quand le Grand-Conseil était convoqué pour pleurer la mort d'un chef ou d'un sachem et pour en « élever » un autre, on suivait la même procédure; l'assemblée pouvait se confiner à la Nation du défunt, mais elle pouvait aussi rassembler les délégués de toutes les Nations, parce que le choix de certains sachems n'était pas indifférent au point de vue politique, et pouvait réclamer le suffrage de toutes les Nations.

Rien ne se faisait dans tous ces conseils sans le consentement unanime: la dissidence d'un seul sachem empêchait la conclusion de toute affaire proposée, si importante qu'elle fût.

On connaît un exemple remarquable de cette répugnance des Iroquois à se diviser sur une question de politique, surtout de politique extérieure. Quand éclata la Révolution américaine, le Grand-Conseil de la Ligue ne put arriver à s'entendre sur le parti qu'il fallait adopter: quelques sachems de la nation des Onnéyouts refusèrent carrément de consentir que la Ligue, comme telle, se rangeât d'un côté ou de l'autre, et sur ce on décida que chaque nation serait libre de faire comme il lui semblerait bon. De fait, elles se divisèrent et quelques-

unes, particulièrement les Agniers, se rangèrent du côté des Anglais avec qui ils n'avaient jamais cessé d'être en relations suivies. Ce fut la fin de l'influence politique de la Ligue et le commencement de cet espèce d'asservissement dans lequel ces nations sont depuis tombées.

La liberté de leurs mouvements devenait incompatible avec l'établissement de la République américaine, et, petit à petit, par des traités odieux et des manoeuvres subversives, les Anciens-Iroquois furent amenés à se grouper dans des Réserves d'où ils ne pouvaient guère sortir, et dont l'entrée était, en principe, défendue aux blancs.

Cette réclusion devait leur être fatale et le fut en effet. Les Indiens ne pouvaient rien gagner à conserver intacts les usages et les traditions qui avaient fait leur grandeur, du moment qu'ils ne pouvaient plus exercer d'autres droits politiques que celui de réclamer une couverture de laine par année, et les deniers représentant, pour chacun, le prix qu'ils avaient vendu leur droit d'ainesse.

Si le contact des blancs n'était venu affaiblir leur vitalité spirituelle et physique, ils eussent sans doute vu plus clair dans l'avenir qu'ils se préparaient en se laissant ainsi cerner et parquer dans des ghettos, au milieu d'une population plus disposée à leur faire sentir sa force, et se venger un peu des coups que les Iroquois lui avaient portés autrefois, que de travailler à leur faire accepter intégralement les bienfaits et les maux des civilisations européennes.

Aujourd'hui encore ces nations se ressentent de leur exclusion de la vie civile et politique des Etats-Unis et du Canada, et, comme elles sont cependant encore alertes d'esprit, elles comprennent qu'on les tient pour incapables de jouir d'une entière liberté et n'y sont point indifférentes.

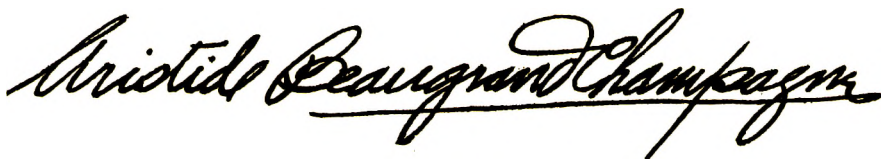
Par un antagonisme ridicule et bien mal inspiré contre tout ce qui est français, ou qui peut d'une manière ou d'une autre augmenter l'influence des Canadiens-Français, le gouvernement du Canada exige que l'on fasse la classe aux Indiens en anglais seulement, le français n'y étant permis que comme matière secondaire, au même rang que l'arithmétique et la géographie.

On comprend facilement que cette population soit devenue presque entièrement anglophone depuis l'application de cette politique scolaire, et plus facilement encore pourquoi elle se renfrogne au contact des populations canadiennes-françaises qui l'entourent.

Cette situation malheureuse, en les éloignant de nous, augmente encore leur réclusion qui n'est plus seulement politique, mais sociale aussi, puisqu'elle en fait, en fin de compte, des étrangers dans notre province.

Ce régime de vie a développé chez les Iroquois un nationalisme exagéré qu'ils croient pouvoir soutenir en essayant de faire revivre, par simulacres, les institutions et les coutumes de leurs ancêtres, et en défendant aux blancs, sans grand succès d'ailleurs, d'habiter leurs Réserves, et de rechercher leurs filles en mariage, ce que, pourtant, ils ne se refusent pas de faire chez les blancs quand ils le peuvent.

Je ne sais jusqu'à quel point ceux des Iroquois qui vivent dans les Réserves des Etats-Unis ont conservé les traditions anciennes, mais quand je vois les Iroquois de Caughnawaga « élever » comme chef quelque personnage de marque de passage dans leur village, en s'affublant d'oripeaux imitant de loin la somptueuse parure des Indiens-des-Plaines, les mortels ennemis de leurs ancêtres, je me demande si c'est à cause d'une vanité de naturel, ou parce qu'ils ont perdu le souvenir de la terreur qu'ils inspiraient autrefois à toutes les populations de l'Amérique du Nord, quand ils glissaient comme des fantômes à travers les forêts, en laissant flotter au vent la longue plume d'aigle de leur *gostowé* de guerre.



---

BIBLIOGRAPHIE: — Sagard: *Histoire du Canada; Les Relations des Jésuites*; Lafitau: *Mœurs des Sauvages Américains*; Morgan: *The League of the Iroquois*; Hodge: *Le Manuel des Indiens du Canada*. J'ai employé le mot *sachem* qui n'est pas iroquois, mais algonquin, faute de mieux.